

# GrumCAM.

# AlpiCAM.

---

## RAPPORT ANNUEL DE SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES

---

*Elaboré par : Jean Ardène ZIGIGIE*

*RESPONSABLE AMENAGEMENT ET CERTIFICATION*

*ALPICAM/GRUMCAM*

**2022**

---

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
1.1. OBJECTIFS .....	4
1.2. DOMAINES D'APPLICATION .....	4
<b>2. GESTION FORESTIERE .....</b>	<b>5</b>
2.1. INVENTAIRE D'EXPLOITATION .....	6
2.2. PRODUCTION FORESTIERE.....	7
2.3. RESULTATS DU MONITORING FORET .....	7
2.4. IMPACTS DE L'EXPLOITATION.....	8
2.4.1. <i>Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée</i> .....	8
2.4.2. <i>Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées;</i> .....	9
<b>3. ACTIVITÉS DE REGENERATION.....</b>	<b>11</b>
<b>4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA.....</b>	<b>12</b>
4.1. PATROUILLE DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE.....	12
4.2. CONTRÔLE DES BARRIÈRES .....	12
4.3. MISSION DE LUTTE ANTI BRACONNAGE .....	13
<b>5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>13</b>
5.1. LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) ;.....	13
5.2. SECURITE .....	14
5.3. GESTION DES DECHETS.....	14
5.3.1. <i>Gestion des huiles usagées</i> .....	14
5.3.2. <i>Gestion des autres déchets dangereux</i> .....	14
5.4. COMMUNICATION SUR LES ASPECTS SANTE ET SECURITE .....	15
<b>6. SOCIAL EXTERNE.....</b>	<b>16</b>
6.1. COMMUNICATION AVEC LES POPULATIONS RIVERAINES ET DROIT D'USAGE .....	16
6.1.1. <i>Droit d'usage</i> .....	16
6.1.2. <i>Communication et concertation</i> .....	16
6.2. DÉVELOPPEMENT LOCAL .....	17
6.3. GESTION DES PLAINTES, CONFLITS ET DOLÉANCES DES POPULATIONS RIVERAINES (BANTOUS ET BAKA).....	18
6.4. PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	18
<b>7. SOCIAL INTERNE .....</b>	<b>19</b>
7.1. DROIT AU TRAVAIL .....	19
7.2. PRISE EN COMPTE DE L'ASPECT GENRE (L'EGALITE HOMME/FEMME*, LE HARCELEMENT SEXUEL ET LA DISCRIMINATION* SEXUELLE) .....	19
7.3. PAIEMENT DES SALAIRES .....	20
7.4. LA FORMATION DU PERSONNEL.....	21
7.5. GESTION DE L'ÉCONOMAT .....	22
<b>8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION.....</b>	<b>23</b>
<b>9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES .....</b>	<b>27</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation des inventaires d'exploitation en 2022 .....	6
Tableau 2 : Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2022 .....	7
Tableau 3 : Synthèse des impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée en 2022.....	8
Tableau 4 : Synthèse des prélèvements dans l'AAC 1-2 UFA 10 051 .....	9
Tableau 5 : Synthèse des prélèvements dans l'AAC 1-2 UFA 10 053 .....	10
Tableau 6 : Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2022 .....	10
Tableau 7 : Récapitulatif des données de reboisement.....	11
Tableau 8 : Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces deux dernières années .....	12
Tableau 9 : Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en 2022 .....	12
Tableau 10: Récapitulatifs des résultats de missions LAB des deux dernières années .....	13
Tableau 11 : Suivi des accidents de travail et durées en 2022.....	14
Tableau 12 : suivi des déchets évacués au cours de l'année 2022.....	14
Tableau 13 : Suivi des sensibilisations en lien avec la santé, sécurité et hygiène en 2022 .....	15
Tableau 14 : suivi des concertations avec les communautés riveraines en 2022 .....	16
Tableau 15 : Suivi du nombre de personnes présentes aux réunions de concertation en 2022.....	17
Tableau 16 : Suivi des réalisations sociales en 2022.....	17
Tableau 17 : Plaintes/ Conflit enregistré au cours de l'année 2022.....	18
Tableau 18 : Doléances enregistrées au cours de l'année 2022.....	18
Tableau 19 : Suivi de la RFA payée en 2022 au bénéfice des communes locales .....	18
Tableau 20 : Suivi des gains annuels en termes de RFA à l'endroit des communes locale .....	19
Tableau 21 : Suivi des aspects en lien avec le droit au travail en 2022 .....	19
Tableau 22 : Suivi des effectifs du personnel en 2022 .....	20
Tableau 23 : Salaire minimum payé au personnel .....	20
Tableau 24 : Suivi des formations au cours de l'année 2022.....	21
Tableau 25 : Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC en 2022 .....	23

## Liste des figures

<i>Figure 1 : Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2022.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 3 : Suivi du niveau de réalisation des inventaires d'exploitation en 2022.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Evolution de la production forestière en 2022.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 5 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des deux dernières années.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 6 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par assiette de coupe évaluée en 2022.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 7 : Histogramme comparatif des taux de prélèvement par assiette de coupe en 2022.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 8 : Histogramme du suivi des taux de reboisement.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 9 : Suivi personnel féminin en 2022.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 10 : Calendrier de paiement des salaires à GRUMCAM en 2022.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 11 : suivi des sensibilisation internes au cours de l'année 2022.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 12 : Suivi de la vente des protéines animales en 2022.....</i>	<i>23</i>

# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1. Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les performances environnementales et sociales des activités réalisées par la GRUMCAM tant en exploitation forestière et au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et des concessions forestières qui lui sont attribuées (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- ❖ Des indications de gestion : destiné à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre.

Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi - évaluation (annuel) de de l'entreprise.

## 1.2. Domaines d'application

Le présent rapport s'applique aux activités suivantes :

**Production** : Suivi de l'exploitation (essences et volumes exploités) depuis la forêt jusqu'au parc de rupture de Mindourou ;

**Exploitation forestière** : Ensemble des opérations réalisées en milieu forestier ;

**Gestion des déchets, hydrocarbures** : Ce domaine d'activité comprend la gestion des déchets et des hydrocarbures au sens large ;

**Surveillance du territoire et des activités illégales** : Ensemble des opérations de surveillance du territoire, principalement sur les activités telles que la chasse, l'exploitation forestière et minière ;

**Gestion de la Faune, de la Chasse et Lutte Anti-Braconnage** : Ensemble des activités de surveillance, prévention, sensibilisation et répression en vue de protéger les espèces fauniques ;

**HVC** : Ensemble des indicateurs de suivi des Hautes Valeurs de Conservation ;

**Santé, sécurité** : Toutes les activités visant à améliorer la santé et la sécurité du personnel

**Le social interne** : Ensemble des actions avec la gestion disciplinaire et la prise en compte du genre ;

**Le social externe** : il s'agira essentiellement ici de faire une synthèse des activités menées ;

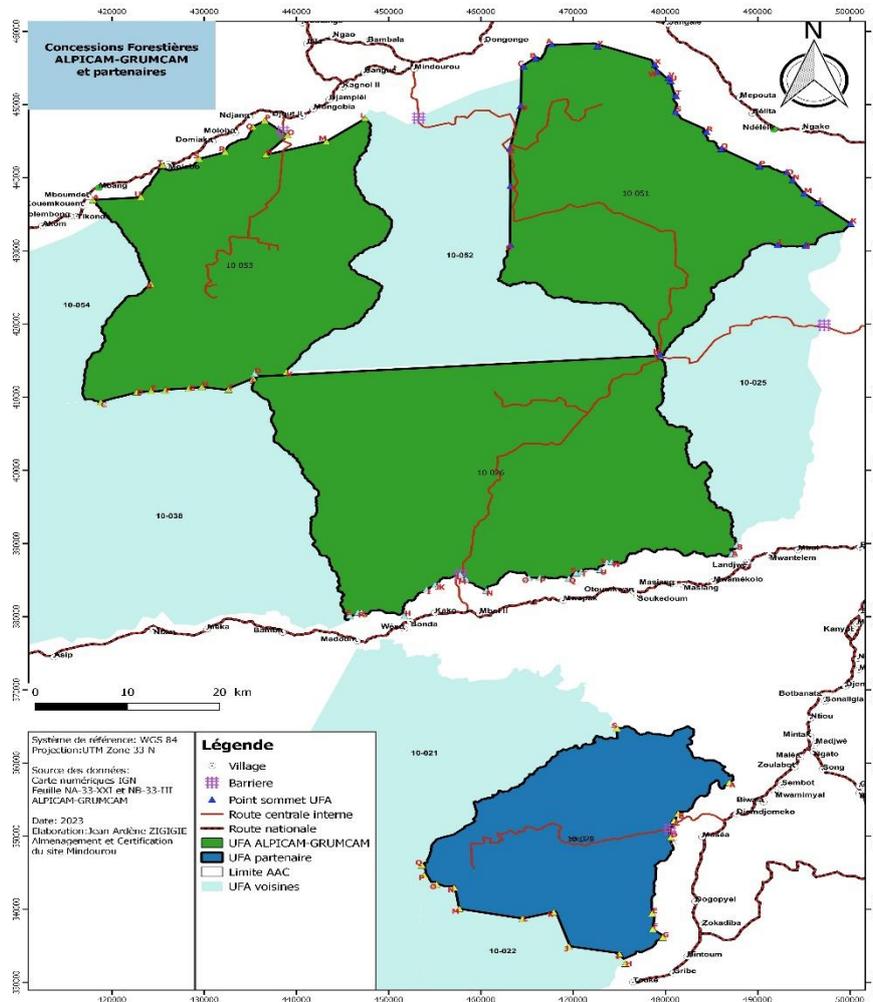


Figure 1 : Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires

**Précisions :**

**UFA en propre :** Unité Forestière d’Aménagement attribuée à ALPICAM-GRUMCAM.

**UFA partenaires :** Unité Forestière d’Aménagement attribuée à une entreprises partenaires d’ALPICAM-GRUMCAM (Société Forestière et de Service -UFA 10 023) gérée et exploitée par ALPICAM-GRUMCAM.

## 2. GESTION FORESTIERE

Les opérations forestières au de l’année 2022 étaient réparties comme suit :

Inventaire d’exploitation : AAC 1-4 UFA 10 051, AAC 1-4 UFA 10 053, AAC 1-4 UFA 10 026 et AAC 5-4 UFA 10 023 ;

Opérations d’exploitations forestières (ouverture route et production forestière) : AAC 1-2 et 1-3 UFA 10 051, AAC 1-2 et 1-3 UFA 10 053, AAC 5-2 UFA 10 023 et AAC 1-2 UFA 10 026 ;

Contrôle des impacts de l’exploitation forestière : AAC 1-2 UFA 10 051 et AAC 1-2 UFA 10 053 ;

La carte ci-dessous donne une localisation des opérations forestière au cours de l’année 2022.

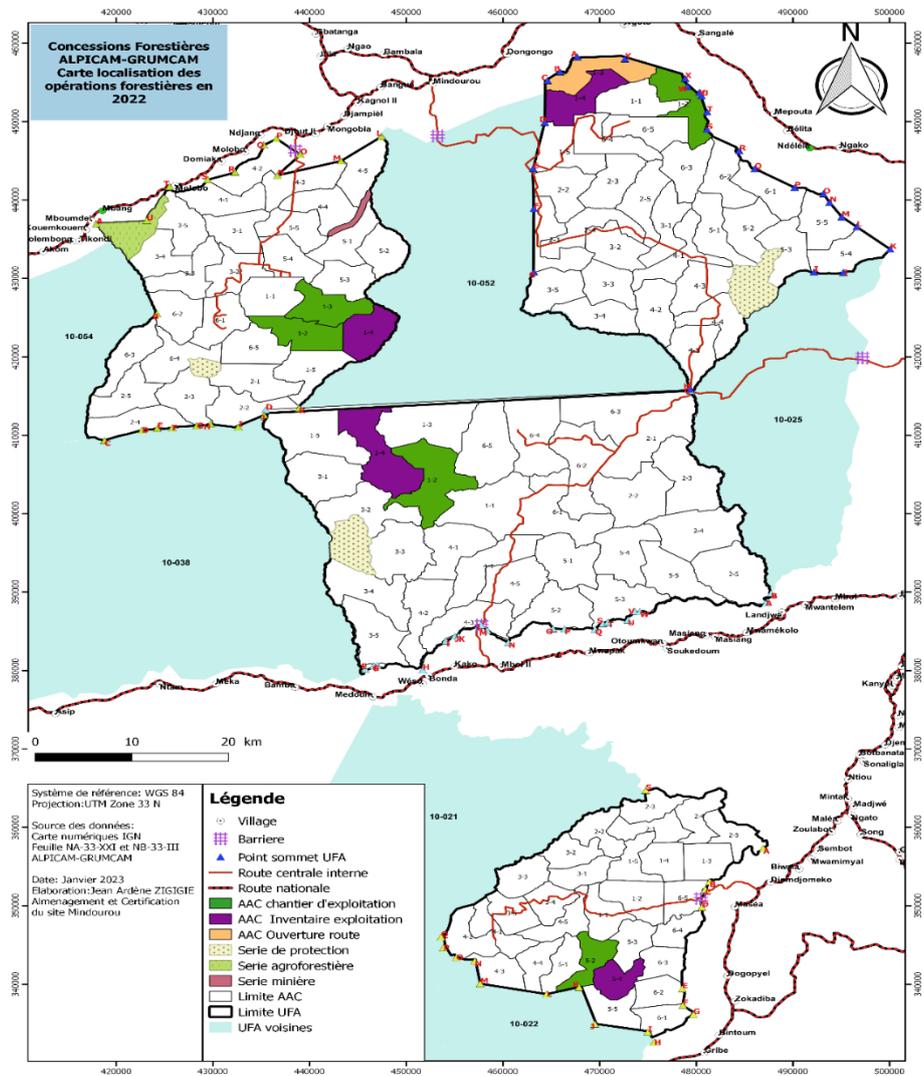


Figure 2 : carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2022

## 2.1. Inventaire d'exploitation

Tableau 1 : Situation des inventaires d'exploitation en 2022

UFA	AAC	SUP (ha)	Année EXP	Sup. Inv (ha)	Niveau de réalisation (%)
10 053	1-4	780	2023	780	100%
10 023	5-4	1765	2023	1765	100%
10 051	1-4	2904	2023	2904	100%
10 026	1-4	4751	2023	3430	72,2%
TOTAL		10200		8879	87%

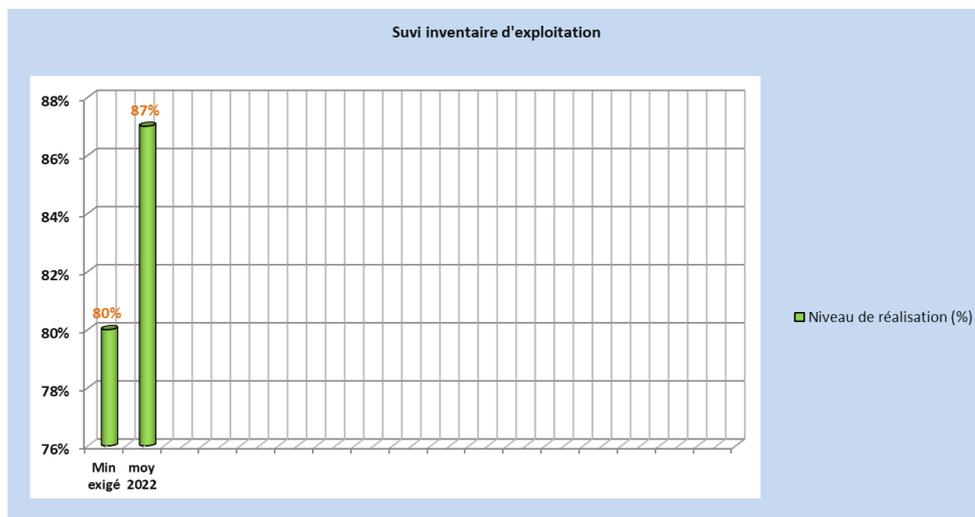


Figure 3 : Suivi du niveau de réalisation des inventaires d'exploitation en 2022

87% de réalisation des inventaires d'exploitation au cours de l'année 2022 par rapport au planning annuel ce qui est conforme au vu du seuil préconisé.

## 2.2. Production forestière

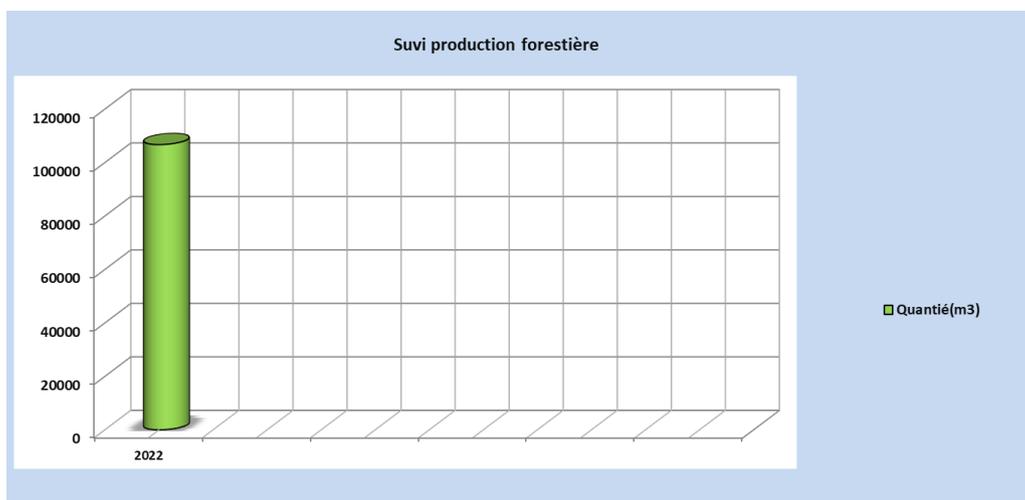


Figure 4 : Evolution de la production forestière en 2022

### Précisions sur la légende :

Volume : Volume total sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'OEuvre »).

## 2.3. Résultats du monitoring forêt

Au terme de l'année 2022, l'évaluation de la qualité des activités d'exploitation a été faite et les résultats suivants :

Tableau 2 : Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2022

N°	Activités	Pourcentage de conformité
1	Ouverture limite	100%
2	Layonnage	100%
3	Comptage	100%
4	Ouverture route	79,9%
5	Triage et pistage	92,4%
6	Abattage	89,4%
7	Tronçonnage forêt	99,1%
8	Débardage	94,2%
9	Ouverture parc à bois	99,2%
10	Marquage forêt	99,6%

11	Traçabilité forêt	99,6%
12	Rafraichissement limites	100%
13	Entretien route	88,4%
14	Post exploitation	100%
<b>EFI</b>		<b>94,9%</b>

Le taux de respect des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) est la moyenne arithmétique des notes annuelles obtenues à l'issue de la mise en œuvre des différentes activités d'exploitation forestière. Le taux annuel moyen de respect des techniques EFIR est de **94,9%** qui est conforme par rapport au seuil fixé.

L'histogramme ci-dessous permet également de voir le taux de respect des EFIR au cours des deux dernières années.

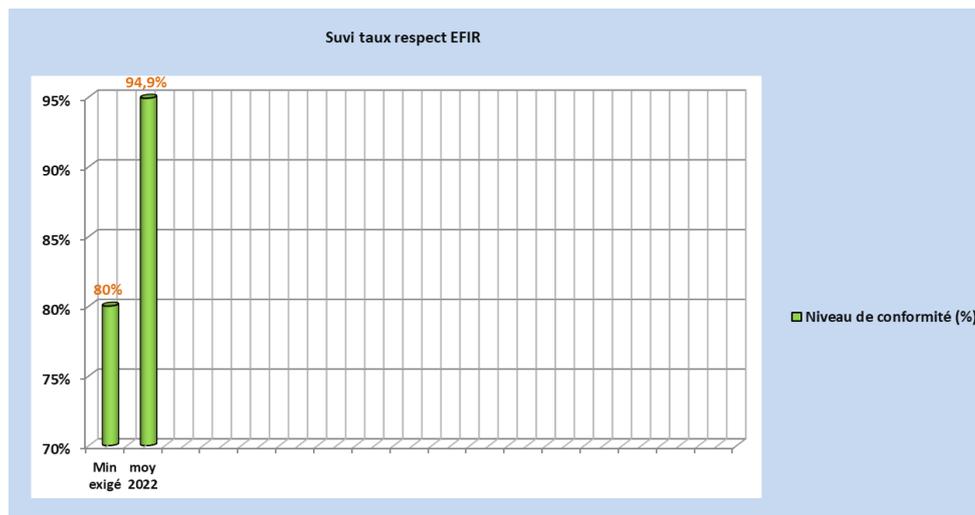


Figure 5 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des deux dernières années

## 2.4. Impacts de l'exploitation

Il faut noter ici les impacts de l'exploitation sont évalués sur la totalité de l'AAC après son exploitation.

### 2.4.1. Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée

Le taux de dégâts d'exploitation utilisé pour l'aménagement des concessions forestières par l'administration Camerounaise en charge des forêts et de la faune est de 7%, correspond à une exploitation (avec respect EFIR). Ce seuil est également celui qui est défini en interne et à respecter.

Tableau 3 : Synthèse des impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée en 2022

Activités	Site	Superficie	Impact	
			Surface affectée	Impact
Routes	AAC 1-2 UFA 10 051	2794 ha	19,42 ha	0,7 %
Parcs			2,12 ha	0,07 %
Débardage			9,70 ha	0,35%
Abattage			27,15 ha	0,97 %
<b>Total 1</b>			<b>58,4 ha</b>	<b>2,09%</b>
Routes	AAC 1-2 UFA 10 053	2859 ha	35,6 ha	1,24 %
Parcs			4,57 ha	0,16 %
Débardage			18,55 ha	0,65%
Abattage			112,02 ha	3,91%
<b>Total 2</b>			<b>170,74 ha</b>	<b>5,97%</b>
<b>Total</b>		<b>5653 ha</b>	<b>229,14 ha</b>	<b>4,05%</b>
<b>Seuil</b>				<b>7%</b>

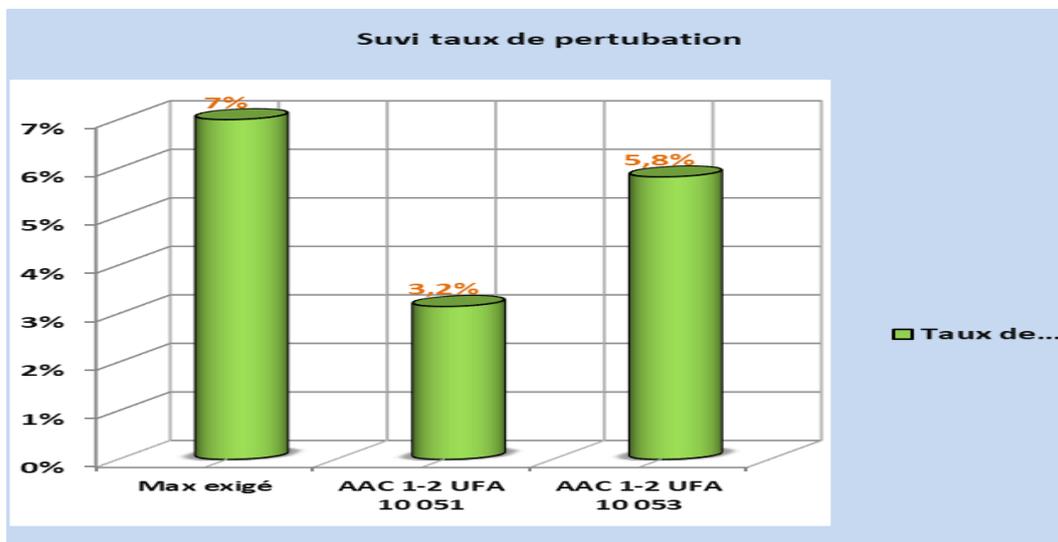


Figure 6 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par assiette de coupe évaluée en 2022

Pour les zones évaluées en 2022, ce taux reste conforme dans toutes les assiettes annuelles évaluées.

## 2.4.2. Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées;

Ces impacts concernent ceux enregistrés lors de l'exploitation des AAC dont l'exploitation s'est achevée au cours de l'année 2022.

### 2.4.2.1 Synthèses données de prélèvement des essences

L'analyse des de l'impact des prélèvements des essences dans les AAC concernées a également été faite et les tableaux ci-dessous en donnent une illustration :

Tableau 4 : Synthèse des prélèvements dans l'AAC 1-2 UFA 10 051

Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux prélèvement	Seuil prélèvement
Code	Nom	Pieds	Pieds		
1302	ABAM P,R	1	0	0,0%	
1303	ABAM VRAI	5	0	0,0%	
1102	ACAJOU BLANC	7	1	14,3%	
1202	ALEP	38	0	0,0%	50%
1315	ANINGRE A	41	0	0,0%	60%
1211	AYOUS	756	608	80,4%	85%
1317	BAHIA	6	0	0,0%	
1106	BETE	144	0	0,0%	65%
1318	BILINGA	2	0	0,0%	
1107	BOSSE CLAIR	1	0	0,0%	
1108	BOSSE FONCE	1	0	0,0%	
1214	DABEMA/ATUI	269	0	0,0%	
1334	EMIEN	116	0	0,0%	80%
1218	EYONG	29	13	44,8%	
1220	FRAKE	504	3	0,6%	
1344	FROMAGER	444	0	0,0%	
1346	ILOMBA	105	0	0,0%	
1116	IROKO	161	105	65,2%	
1118	KOSSIPO	4	0	0,0%	55%
1119	KOTIBE	9	0	0,0%	
1226	KOTO	39	0	0,0%	
1230	MAMBODE	2	0	0,0%	
1238	NIOVE	10	0	0,0%	
1124	OKAN	3	1	33,3%	75%
1127	PADOUK ROUGE	104	0	0,0%	
1129	SAPELLI	29	12	41,4%	
1131	TALI	180	49	27,2%	50%
<b>TOTAL</b>		<b>3010</b>	<b>792</b>		<b>26,3%</b>
<b>TOATAL TIGE/HA</b>		<b>0,3 tige/ha</b>			

SEUILL MAXIMUM	3 tiges/ha
----------------	------------

Tableau 5 : Synthèse des prélèvements dans l'AAC 1-2 UFA 10 053

Essences		Tiges inventoriées	Tiges prélevées	Taux de prélèvement	Seuil prélèvement
Code	Nom essence	Pieds	Pieds		
1302	ABAM P.R	4	0	0,0%	
1303	ABAM VRAI	27	0	0,0%	
1102	ACAJOU BLANC	20	8	40,0%	60%
1201	AIELE	83	0	0,0%	
1202	ALEP	1482	14	0,9%	60%
1315	ANINGRE A	12	0	0,0%	75%
1211	AYOUS	2217	1594	71,9%	80%
1317	BAHIA	80	0	0,0%	
1106	BETE	320	0	0,0%	
1318	BILINGA	10	0	0,0%	
1107	BOSSE CLAIR	44	10	22,7%	
1108	BOSSE FONCE	5	0	0,0%	
1214	DABEMA/ATUI	200	0	0,0%	
1111	DIBETOU	13	0	0,0%	
1113	DOUSSIE ROUGE	99	59	59,6%	
1334	EMIEN	152	0	0,0%	
1218	EYONG	348	75	21,6%	
1220	FRAKE	983	21	2,1%	
1344	FROMAGER	184	0	0,0%	
1346	ILOMBA	58	0	0,0%	
1118	KOSSIPO	49	0	0,0%	55%
1119	KOTIBE	65	0	0,0%	
1226	KOTO	14	0	0,0%	
1330	MAMBODE	59	0	0,0%	
1238	NIOVE	21	0	0,0%	85%
1124	OKAN	39	8	20,5%	65%
1127	PADOUK ROUGE	215	1	0,5%	60%
1129	SAPELLI	592	415	70,1%	
1130	SIPO	12	5	41,7%	
1131	TALI	2160	542	25,1%	85%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9567</b>	<b>2752</b>	<b>28,8%</b>	
<b>TOTAL GENERAL TIGE/HA</b>		<b>0,96 Tige/ha</b>			
<b>SEUILL MAXIMUM</b>		<b>3 tiges/ha</b>			

Au vu des résultats des tableaux 4 et 5 ci-dessus, on note tous les taux de prélèvement des essences HVC sont resté strictement inférieurs aux seuils. D'autre part avec respectivement 0,3 tige/ha et 0,96 tige/ha les densités de prélèvement dans les AAC conformes au vu du seuil déterminé.

Tableau 6 : Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2022

N°	UFA	AAC	Taux de prélèvement(tige/ha)	Seuil max (tige/ha)	Observation
1	10 051	1-2	0,3	3	Conforme
2	10 053	1-2	0,96		Conforme
<b>Total</b>			<b>0,6</b>	<b>3</b>	<b>Conforme</b>

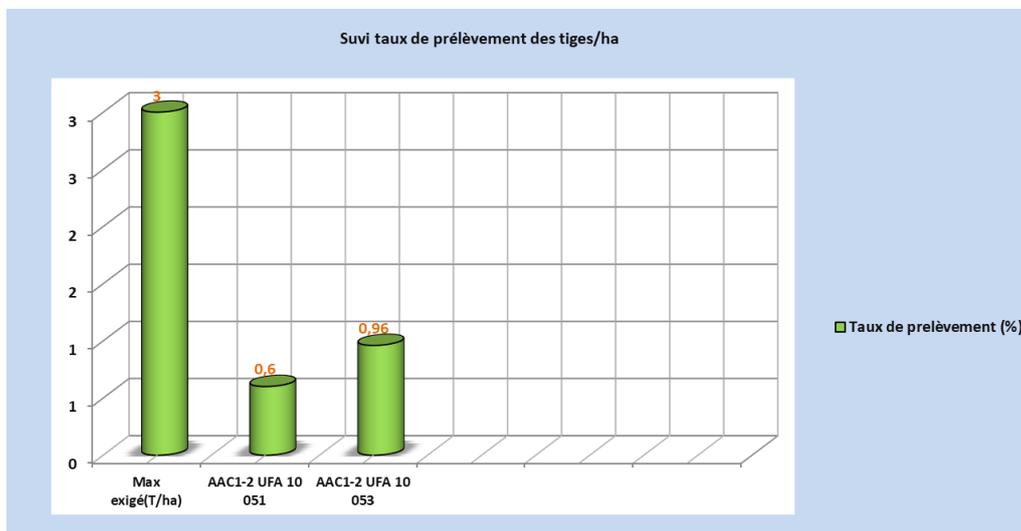


Figure 7 : Histogramme comparatif des taux de prélèvement par assiette de coupe en 2022

Au vu des résultats des tableaux ci-dessus les taux de prélèvement dans les AAC conformes au vu des seuils déterminés non seulement pour les essences HVC mais également pour le total.

#### 2.4.2.2 Impacts d'exploitation sur les plans d'eau, marécage et autre zones humides

Aucune infraction de l'exploitation à proximité des plans d'eau n'a été relevé en 2022.

#### 2.4.2.3 Impacts d'exploitation sur les HVC 5 et 6 matérialisées pour le compte des communautés riveraines

Au vu des données des réunions de cartographie sociales participatives réalisées en 2022 un site d'importance socioculturels a été identifié et matérialisé dans l'AAC 5-2 UFA 10 023.

N°	UFA	AAC	Nombre de site identifiés et matérialisés	Nombres site impactés	Taux de préservation	Seuil
1	10 023	5-2	1	0	100%	100%

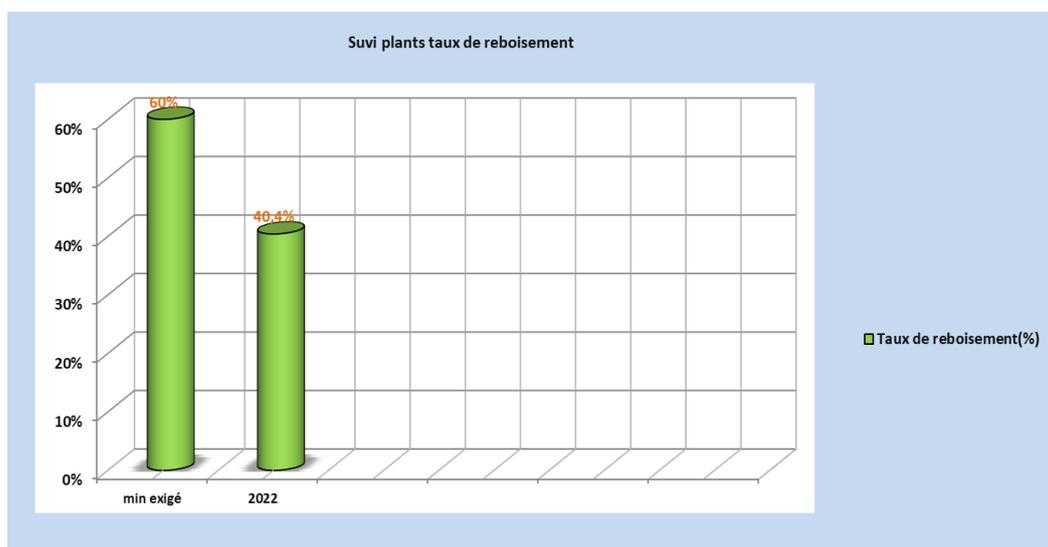
### 3. ACTIVITES DE REGENERATION

Tableau 7 : Récapitulatif des données de reboisement en 2022

Site	Troués d'abattage		Parcs à bois		Parcelles			Total arbre planté
	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d'arbres	
2022	461	2314	13	404	01	1	738	3 456

Pour réaliser ces activités, l'entreprise dispose d'une pépinière d'une capacité de 60 000 plants situés dans le site de Mindourou.

En 2022, avec le début projet UFA-REFOREST, une extension de la pépinière a été réalisée. Avec un nouvel objectif de reboisement de 27 500 arbres par an.



**Figure 8 :** Histogramme du suivi des taux de reboisement

Au vu de la figure ci-dessus, on note que le taux de reboisement est passé de **40,4%** inférieur au seuil exigé.

## 4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA

Le suivi des activités illégales est réalisé par une équipe spécifique ainsi que par les gardiens affectés aux différentes barrières d'entrée de nos concessions forestières. Les missions de luttes anti braconnage quant à elles sont réalisées par les administrations forestières compétentes à la suite des dénonciations effectuées par l'entreprise.

### 4.1. Patrouille de surveillance du territoire

**Tableau 8 :** Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces deux dernières années

Action de surveillance	2022	
	Planifié	Réalisé
Limites	6	6
Série de protection	3	3
Autres patrouilles le long des routes ouvertes ou fermées	5	5
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

On note qu'en 2022 que 100% des patrouilles planifiées ont été réalisées sur le terrain.

### 4.2. Contrôle des barrières

Au niveau de ces barrières, le contrôle des véhicules de l'entreprise et partenaires s'est fait au niveau des barrières aux entrées des UFA 10 052(en collaboration avec la SFIL), 10 053, 10 026(en collaboration avec la SFIL) et dans l'UFA 10 023. Le tableau ci-dessous présente en détail les différents contrôles des véhicules réalisés au cours de l'année 2022.

**Tableau 9 :** Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en 2022

Véhicules	Nombre de contrôle
	2022
Grumiers	4796
Bennes du personnel	1052
Véhicules responsables	778
Véhicules légers du chantier	2152
Autres véhicules	1011
<b>Total</b>	<b>9789</b>

### 4.3. Mission de lutte anti braconnage

Au cours de l'année 2022 plusieurs missions de Lutte Anti braconnage (LAB) des services du Ministère des forêts et de la faune sont intervenues dans nos concessions forestières (UFA 10 051 ,10 053 10 023 et 10 026). Ces descentes de terrain ont permis plusieurs saisies de gibiers et outils de chasse.

**Tableau 10:** Récapitulatifs des résultats de missions LAB des deux dernières années

Actions LAB	Nombre
Nombre de mission LAB réalisées	7
Quantités de saisies de Gibier(kgs)	427
Câble d'acier	257
Machette	4
Arme artisanale	3
Munition de chasse	8
Douille vide	4
Pièges démantelés	23
Rouleau de câble	5
Câble d'acier	257
Nombre de moto saisie	0
Nombre de campements recensés	56
Proportion de campement détruits	31%

## 5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

### 5.1. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

GRUMCAM a réalisé son Plan de Gestion Environnementale et Sociale dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) liées aux activités d'exploitation forestière. Il regroupe l'ensemble des impacts identifiés dans nos différentes concessions forestières (Impact socio-économique, impact milieu biologique, impact milieu physique, impact milieu biophysique). Des certificats de conformité environnementale ont été obtenus à la suite de ces EIES.

Un plan de travail annuel est élaboré et validé par l'administration. La mise en œuvre et le suivi de ce dernier tout au long de l'année par tous les services impliqués sont évalués périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et renforcer les points d'amélioration possibles. Les résultats de ce suivi sont résumés sous forme de rapports semestriels transmis aux services techniques du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) tous les semestres. Des attestations de respect des obligations environnementales délivrées chaque année par le Ministère en charge des Forêts, témoignent de la conformité de la mise en œuvre des engagements en la matière. Pour l'année 2022, tout ce suivi a été fait avec toutes les évidences de conformité.

## 5.2. Sécurité

Une analyse de risque aux différents postes de travail a été faite. Les mises à jour de ce document (par l'intégration de nouveaux ateliers, équipements/installations, Méthode de travail...) est régulièrement effectué. De même, des séances de sensibilisation sont effectuées chaque mois au sein des différents services et équipes, ainsi que des sensibilisations de proximité adressées à des équipes précises. Ces sensibilisations sont faites le responsable HSE.

Les accidents de travail sont suivis et les mesures prises pour traiter les victimes (réception à l'infirmerie-admission des premiers soins, évacuation vers des centres de santé de référence-traitement, déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale enregistrement et prise en charge) et éviter que cela ne ressurgisse (enquêtes, identification des causes et prise des mesures correctives et préventives). Les différentes recommandations y afférentes sont prise en compte et mise en œuvre pour ainsi améliorer en continu la sécurité des travailleurs.

Tableau 11 : Suivi des accidents de travail et durées en 2022.

Entité	Type d'accident & nombre de cas par entité en 2022			
	AT sans arrêt	AT avec arrêt	AT mortel	Total jours d'arrêt
Grumcam	11	31	1	555
Total général	43			

## 5.3. Gestion des déchets

La gestion des déchets reste une préoccupation importante pour GRUMCAM. Cette gestion se fait suivant le triptyque : collecte, stockage et évacuation et suivant les bonnes pratiques en la matière :

### 5.3.1. Gestion des huiles usagées

Les huiles usagées (déchets dangereux) provenant des activités de maintenance/entretien et autres activités, sont collectées et stockées dans des citernes conformes dédiées à cet effet. Puis, elles sont récupérées par des prestataires agréés en la matière et disposant de permis. Ils sont ainsi autorisés par le MINNEPDED à les collecter, les évacuer et les traiter dans des conditions environnementales contrôlées par le MINEPDED.

### 5.3.2. Gestion des autres déchets dangereux

Les déchets dangereux et non dangereux sont récupérés dans des bacs à déchets appropriés et par type, de déchets conformément à une méthode de séparation et ségrégation permettant leur tri à la source, ainsi que leur stockage dans des zones appropriées. Les déchets ainsi stockés sont collectés et évacués pour traitements appropriés par des prestataires agréés et disposant chacun d'un permis environnemental délivré par le ministère en charge de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED). Les principaux déchets produits sont entre autres : les déchets médicaux, la ferraille, les batteries usagers, les huiles usagées et les « petits déchets industriels » divers (chiffons souillés, néons, plastiques, ... etc.). Un manifeste de traçabilité délivré par l'administration sert à chaque fois de bordereau d'évacuation de ces déchets vers les sites de traitement.

Tableau 12 : suivi des déchets évacués au cours de l'année 2022

Types de déchet	Quantité(kgs/litres)	Date d'évacuation	Reference manifeste
Sciure souillées	100	1 <sup>er</sup> /03/2022	0041 du DD/MINEPDED/Bpumba et Ngoko
Déchets plastiques divers	150	1 <sup>er</sup> /03/2022	0041 du DD/MINEPDED/Bpumba et Ngoko
Ferraille	300	1 <sup>er</sup> /03/2022	0041 du DD/MINEPDED/Bpumba et Ngoko
Huiles usagées	2000 litres	1 <sup>er</sup> /03/2022	0041 du DD/MINEPDED/Bpumba et Ngoko
Filtres à huile	75	1 <sup>er</sup> /03/2022	0041 du DD/MINEPDED/Bpumba et Ngoko

## 5.4. Communication sur les aspects santé et sécurité

Tableau 13 : Suivi des sensibilisations en lien avec la santé, sécurité et hygiène en 2022

N°	Thème	Cibles	Objectif	Service intervenant	Effectif	Période
1	Santé et sécurité au travail Lutte contre VIH-SIDA Prise en compte Mesures environnementales au travail	Nouvelles recrues et stagiaires	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité - Prévenir et freiner la prolifération du VIH/SIDA - Susciter la prise de conscience environnementale chez les futurs salariés	HSE	113	A chaque nouvelle embauche
					33	A chaque nouvelle Arrivée de stagiaire
2	Rappel des mesures général de sécurité, communication sur les AT 2021, appel à des comportement responsable, gestes et postures, gestion des déchets, alerte d'urgence, port des EPI, communication sur la circulaire l'analyse des dangers et risque par poste de travail et les travaux des enfants de moins de 18 ans	Tous les services	Renforcer les mesures HSE via le respect des consignes, la prudence, la concentration, ... afin de réduire les accidents de travail	HSE	389	Tout le mois de janvier 2022
3	Rappel des règles de conduite défensive, alcoolisme et tabagisme en milieu de travail, rappel de la limitation de vitesse, port des epi , geste et posture	CHAUFFEURS ET CONDUCTEURS	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	19	15/02/2022
4	Compte rendu du rapport trimestriel CSST et rappel des mesures d'hygiène et sécurité	Equipe forêt	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE/CSST	53	19/08/2022
5	Communication sur les AT semestre 1, rappel des consignes général de sécurité, gestion des déchets et port des EPI ? RAPPEL PROCEDURE D'URGENCE ? GESTION DES TROUSSES DE SECOURS	Equipe prospection	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	22	06/08/2022

6	Sensibilisation sur l'hygiène des camps, importance du tri des déchets et lutte contre les départs de feu	Habitants des camps	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	73	27/05/2022
7	Gestion des déchets dans les barrières, rappel règles d'accès site, lutte contre les départs de feu, port des EPI ? RAPPEL GESTION DES URGENCES	Personnel DAK	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	29	11/05/2022
8	Rappel procédure de gestion des pannes et préservation de l'environnement (pollution des sols par les hydrocarbures), port des EPI, gestion des déchets, lutte incendie	Personnel garage	Susciter la prise de conscience environnementale	HSE	22	20/04/2022
9	Gestion des déchets en forêt et appel à un comportement responsable et manutention des charges	Personnel forêt et site	Susciter la prise de conscience environnementale	HSE	325	22/06/2022
10	Communication sur les accidents de travail (sem 1), rappel général des consignes de sécurité et risques liés aux postes de travail forêt, port des EPI	Personnel forêt	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	33	21/06/2022
11	Gestion des trousseaux de secours, rappel de la procédure liée à la gestion de l'infirmerie et port des EPI	Personnel soignant	Se conformer aux dispositions légales, réglementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE	5	05/06/2022
12	Gestion des déchets dans les camps d'habitation et les barrières LAB	Habitants des camps et gardiens DAK	Maintenir une salubrité acceptable dans les bases vie	HSE	61	03/07/2022

## 6. SOCIAL EXTERNE

### 6.1. Communication avec les populations riveraines et droit d'usage

#### 6.1.1. Droit d'usage

Plusieurs réunions de consultation des populations ont été tenues en 2021 dans le cadre de la gestion des zones d'usage situées dans les AAC concernées par l'exploitation en 2022. Tous les sites à préserver ont été identifiés, cartographiés et matérialisés. Les équipes d'exploitation ont ensuite été sensibilisées et informées sur leur localisation afin d'éviter de les endommager/détruire/perturber lors des travaux d'exploitation. Aucun site/zone n'a été empiété (Cf. suivi des HVC).

#### 6.1.2. Communication et concertation

GRUMCAM entretient un climat de confiance et de communication permanente avec les communautés riveraines Bantous et Baka.

**Tableau 14 :** suivi des concertations avec les communautés riveraines en 2022

Actions	Année
	2022
Concertation avec les Baka	11
Identification et gestion des HVC	7
Réalisations sociales	9
Comités Paysons forêt (CPF)	12

Gestion des conflit	02
---------------------	----

Pendant la concertation ci-dessus, les réunions sont à chaque fois sanctionnées par des listes de présence et le tableau ci-dessous en fait une synthèse :

**Tableau 15 :** Suivi du nombre de personnes présentes aux réunions de concertation en 2022

Actions	Année
	2022
Concertation avec les Baka	124
Identification et gestion des HVC	167
Réalisations sociales	123
Comités Paysons forêt (CPF)	58
Gestion des conflit	49
<b>Total</b>	<b>521</b>

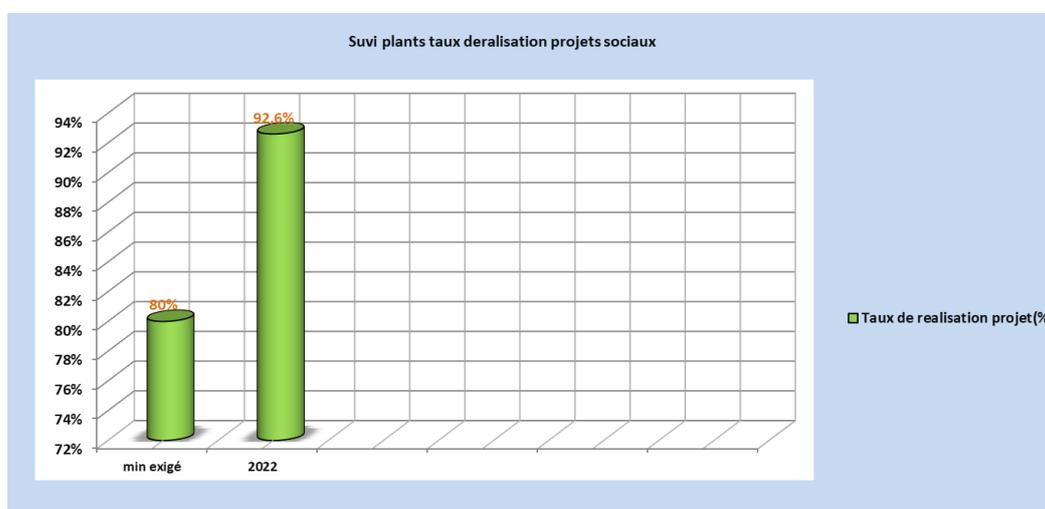
## 6.2. Développement local

L'entreprise a continué à accompagner le développement communautaire à travers la réalisation des projets sociaux dans les villages concernés. Ces projets de développement doivent cadrés avec les domaines d'intervention de l'entreprise et sont identifiés par les communautés elles même suivants leurs besoins. Un plan d'action annuel financiers permet de financer les projets sociaux au profit des populations riveraines Bantous et Baka.

Le tableau ci-dessous donné une synthèse de la situation des projets suivant leur niveau de réalisation :

**Tableau 16 :** Suivi des réalisations sociales en 2022

UFA	Nombre de projets planifiés	Nombre de projet réalisés	Nombre de projet non réalisés
2022	41	38	3



**Figure 9 :** Suivi du taux de réalisation des projets sociaux en 2022



2022	605 806 299	222 381 003	25 505 409	12 439 584	76 586 400	213 140 250	8 062 500	46 791750
------	-------------	-------------	------------	------------	------------	-------------	-----------	-----------

**Tableau 20 :** Suivi des gains annuels en termes de RFA à l'endroit des communes locale

Communes locales	Montant RFA annuel (FCFA)
NDELELE	89 025 984
MBANG	213 140 250
GARI-GOMBO	222 381 003
YOKADOUMA	72 297 159
ABONG-MBANG	8 062 500

## 7. SOCIAL INTERNE

### 7.1. Droit au travail

**Tableau 21 :** Suivi des aspects en lien avec le droit au travail en 2022

Actions	Nombre
Réunion direction - Délégués du personnel	11
Personnel rémunéré à temps	100%
Représentant du personnel	10
Syndicats actifs	2
Membres comité CHSST	17
Nombre de réunion du CHSST	4
Reversement des cotisations CNPS	100%
Autres impôts	100%

### 7.2. Prise en compte de l'aspect genre (L'égalité homme/femme\*, le harcèlement sexuel et la discrimination\* sexuelle)

En novembre 2021 par note de service N° 79, un dispositif portant sur la lutte contre le harcèlement et les discriminations liées au sexe et au genre est mis en place, afin de permettre aux employés de signaler les faits de harcèlement et de discrimination.

Toute personne victime ou témoin d'un Harcèlement sexuel ou une discrimination, quels qu'en soient le motif (sexe, genre origine, âge, etc.) peut contacter directement par message SMS ou WhatsApp et en toute confidentialité la Commission des plaintes sur un numéro de téléphone.

Afin de mener correctement l'enquête, les informations suivantes devront être détaillées dans le message SMS :

- ◇ Vous êtes **Témoin** ou **Victime**
- ◇ **Personne ne mise en cause** (Nom, prénom, fonction, département)
- ◇ **Date** des faits
- ◇ **Lieu** (Site, réunion, bureau, forêt...)
- ◇ **Faits** (Harcèlement, dénigrement, comportements violents, insultes...)
- ◇ **Conséquences** éventuelles des actes (Perte de chance, angoisse, anxiété),

La Commission ne dispose pas d'un pouvoir de jugement, mais elle suivra une enquête menant sur le bien-fondé des faits dénoncés. Suite à celle-ci et si les faits sont avérés, l'employé mis en cause peut encourir des sanctions disciplinaires à la hauteur de la gravité des faits et de leur caractère récidiviste, suivant la procédure de gestion disciplinaire. (Une procédure de gestion a d'ailleurs été mise en place et en définit les modalités de gestion).

Tableau 22 : Suivi des effectifs du personnel en 2022

Situation	Effectif en 2022	
	Homme	Femme
Total Effectif	454	18
% /Effectif	96%	4%

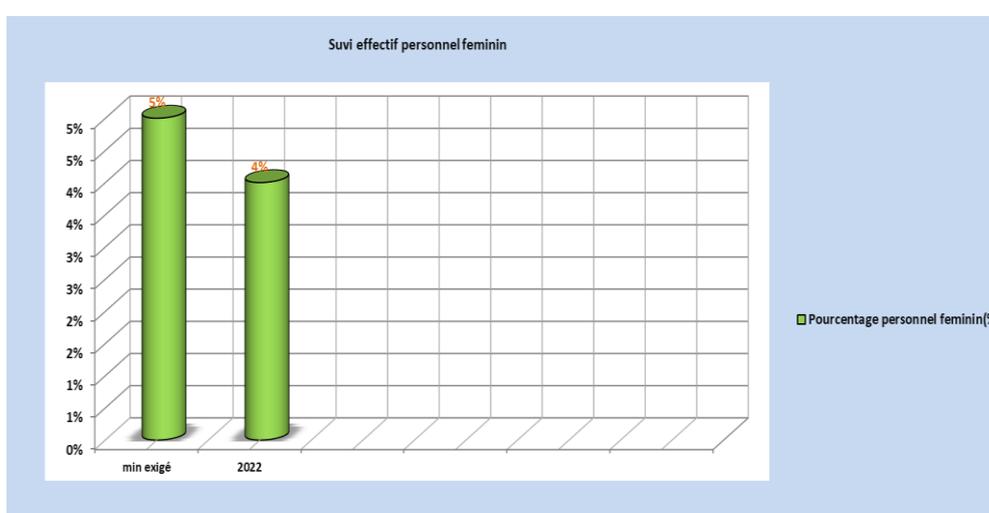


Figure 10 : Suivi personnel féminin en 2022

On note qu'au cours de l'année 2022, l'effectif du personnel féminin était de 18 personnes pour un pourcentage de 4% qui est encore inférieur au seuil minimal exigé.

### 7.3. Paiement des salaires

Le salaire Interprofessionnel Garanti (SMIG) est défini par le gouvernement camerounais. C'est un salaire en dessous duquel aucun employé ne peut être payé. Il concerne indépendamment les hommes et les femmes en tant que travailleur.

Tableau 23 : Salaire minimum payé au personnel

Catégorie	Total effectif	SMIG au Cameroun (FCFA)	Salaire de base minimal interne (FCFA)
Homme	454	36 270	36 270
Femme	18	36 270	36 270

En début d'année un calendrier de paie est élaboré avec des dates de paie fixées conformément à la convention collective des entreprises forestières. Ces salaires sont effectivement payés conformément à ce calendrier.

**NOTE DE SERVICE N°008/DS/AP/CBP/SM/GR/21**  
**Portant sur le calendrier des Paies de l'année 2022**

**Destinataire :** Le Personnel d'ALPICAM-GRUMCAM de Mindourou, Yokadouma, des chantiers de Masséa et Mbol.

La Direction du Site informe le personnel du chronogramme prévisionnel des paies de l'année 2022 ci-dessous :

MOIS	DEPOT/VALIDATION DU POINTAGE	TRANSMISSION ELTS DE PAIE	PAYEMENT/ VIREMENT
JANVIER	20/01/2022	24/01/2022	29/01/2022
FEVRIER	21/02/2022	28/02/2022	05/03/2022
MARS	21/03/2022	28/03/2022	02/04/2022
AVRIL	20/04/2022	25/04/2022	30/04/2022
MAI	20/05/2022	30/05/2022	04/06/2022
JUIN	20/06/2022	27/06/2022	02/07/2022
JUILLET	20/07/2022	25/07/2022	30/07/2022
AOÛT	20/08/2022	29/08/2022	03/09/2022
SEPTEMBRE	20/09/2022	26/09/2022	01/10/2022
OCTOBRE	20/10/2022	24/10/2022	29/10/2022
NOVEMBRE	21/11/2022	28/11/2022	03/12/2022
DÉCEMBRE	20/12/2022	26/12/2022	31/12/2022

Il est à noter que ce planning est susceptible de modifications en fonction des imprévus qui pourraient survenir.

Tous les Chefs/Responsables de services/d'équipes sont tenus de respecter strictement les dates de dépôts de cartes ou validation de pointage ainsi que la transmission des primes de production au plus tard le **02 du mois suivant** afin de permettre au service du personnel de Mindourou de traiter et d'acheminer les éléments de paie au service paie de Douala dans les délais requis.

Fait à Mindourou, le 17 Novembre 2021

Le Directeur de Site

Angela PIAZZALUNGA

- Améliorations :
- Délégation du Personnel
  - Service Paie
  - Affichage
  - Chrono

EXPLOITATION FORESTIERE - SCIERIE-EXPORTATION GRUMES ET SCIAGES/ALPICAM-GRUMCAM

**Figure 11 :** Calendrier de paiement des salaires à GRUMCAM en 2022

#### 7.4. La Formation du personnel

Une politique de formation et une procédure de formation ont été mis en place au sein de l'entreprise. Un plan annuel de formation est élaboré par le responsable des ressources humaines en collaboration avec les responsables de service qui identifient leurs besoins en formations et le personnel à former. Les formations identifiées sont soumises à l'appréciation de la Direction qui les approuve ou non suivant les objectifs poursuivis et vérifiés (aspects liés au métiers/techniques, le savoir-faire, le savoir être, le savoir-faire faire, l'amélioration des pratiques, les nouvelles techniques de travail).

Les formations validées sont intégrées dans le plan annuel de formation dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par le responsable des ressources humaines.

**Tableau 24 :** Suivi des formations au cours de l'année 2022

Formation	Nombre
Formation planifiées	33
Formation planifiées et réalisées	14
Effectif formé	53
Effectif total	1100

En plus des formations externes, des sensibilisations internes sont effectués à l'endroit du personnel.

**Figure 12 :** suivi des sensibilisation internes au cours de l'année 2022

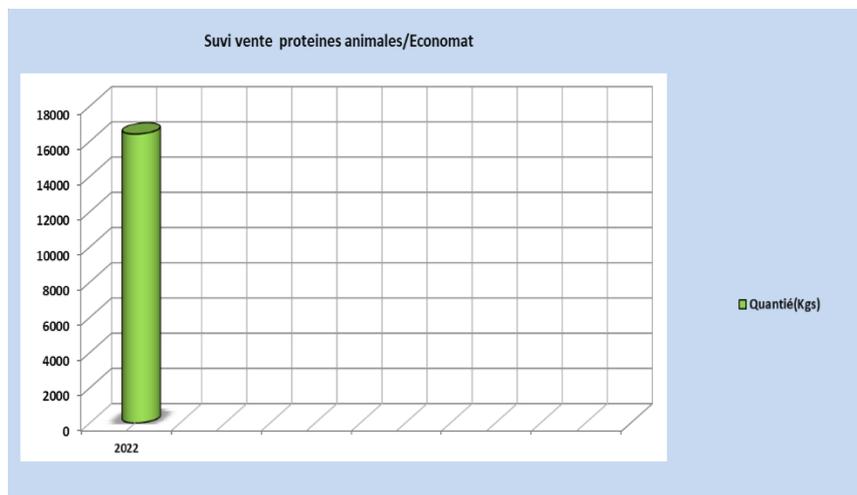
N°	Personnel	Période de réalisation	Thèmes de communication et de sensibilisation	Responsable(s) de mise en œuvre	Effectif
1	Usine de Mindourou	Mars 2022	Constats faits lors des monitorings de la CoC ;  Certification forestière FSC CoC (concept de certification forestière FSC, nouveau Standard FSC-STD-40-004 V3-1) et OLB CoC ;	RAC et SA	19

			Manuel de traçabilité FSC CoC de GRUMCAM (Exigences générales, Approvisionnement, réception et stockage de la matière première, Transformation et stockage, Expédition des produits);		
2	Chantiers d'exploitation GR1 et GR 2	Novembre 2022 (Retour congé équipes forêt)	Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2022) ;  Instruction de travail forêts (Triage-pistage, abattage, débardage, ouverture parc, post exploitation) ;  Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM ;  Certification forestière FSC de GRUMCAM ;	RAC et SA	63
	Inventaire d'exploitation		Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2024) ;  Instruction de travail sur l'inventaire d'exploitation ;  Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM ;  Certification forestière FSC de GRUMCAM ;	RAC et SA	26
	Equipe ouverture et entretien route		Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2024) ;  Rappel Instruction de travail sur l'ouverture, entretien et construction des ouvrages d'art ;  Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM ;  Certification forestière FSC de GRUMCAM ;	RAC et SA	14
3	Equipes aménagement Mindourou (monitoring, faune et reboisement)	Novembre 2022 (Retour congé équipes forêt)	Constats faits lors des monitorings de terrain (Janvier-Septembre 2024) ;  Instruction de travail forêts (Triage-pistage, abattage, débardage, ouverture parc, post exploitation) ;  Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM et plan de protection de la faune GRUMCAM ;  Projet UFA-REFOREST et activités de recherche ;  Certification forestière FSC de GRUMCAM ;	RAC et SA	18
4	Nouvelle recrues et stagiaires	Au moment de l'embauche	Prise en compte et Gestion de la Faune dans les UFA de GRUMCAM et plan de protection de la faune GRUMCAM ;  Projet UFA-REFOREST et activités de recherche ;  Certification forestière FSC de GRUMCAM ;	RAC et SA	73

RAC : Responsable Aménagement et Certification ; SA : Superviseur Aménagement

## 7.5. Gestion de l'économat

L'économat a été mis en place afin d'approvisionner le personnel GRUCAM et ses partenaires en produits de première nécessité (protéines, vivres et autres denrées alimentaires). Les protéines consommées sont : le poisson (maquereau, bar, Mulet etc.....), la viande blanche (poulet.) et la viande de bœuf (poitrine, bourguignon, jarret...).



**Figure 13 :** Suivi de la vente des protéines animales en 2022

## 8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente dans les concessions forestières se fonde sur les documents suivants :

- ❖ Evaluation de l'état des populations des principales essences exploitées par la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)(Nature+/GRUMCAM 2020) ;
- ❖ Evaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/Partie 1 - Identification, menaces potentielles et mesures de gestion des HVC-Version 4 (Nature+/GRUMCAM 2021) ;
- ❖ Evaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/ Partie 3 - Indicateurs de surveillance de la gestion et de l'état des HVC identifiées-Version 3(Nature+/GRUMCAM 2021) ;

Ainsi donc, cette partie abordera les indicateurs de suivi des HVC.

**Tableau 25 :** Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC en 2022

N°	Types de HVC	Indicateurs (ind)	Description de l'indicateur	Commentaires	Fréquence de calcul de l'indicateur	Seuil tolérable	Résultats évaluation 2022	Recommandations
1	HVC 1 : Diversité spécifique HVC 1.2 : Espèces menacées ; HVC 1.4 : Concentration saisonnières ;	1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser=Nombre de plants à reboiser*100/Nombre d'arbres exploités ;	Espèces concernées : Assamela, Ayous, Bété, Fraké, Kossipo, Okan Sapelli, Tali ;	Annuelle	60%	40,4%	En 2024, maintenir des efforts de reboisement ;
		1.2	Taux de semencier d'espèces HVC 1 épargné par l'exploitation=Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation*100/Nombre de semenciers inventoriés par essence ;	Toutes les essences HVC1 : Acajou,Alep, Aningé A, Assamela, Ayous, Bété, Dabema, Emien, Fraké, Kossipo, Niové, Okan, Padouck, Sapelli, Sipo, Tali ;	Annuelle	10%	UFA 10 023(AAC5-1) =78,7% UFA 10026(AAC1-2) =61,3% UFA10 051(AAC 1-2) =72,8% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3)=78,1%	L'entreprise devrait continuer dans sa lancée de préservation des semenciers des essences HVC 1 ;
		1.3	Taux annuel de prélèvement des espèces HVC 1= Nombre d'arbres abattus par essence HVC 1*100/ Nombre d'arbres spécifiques inventoriés ;	Essences dans l'UFA 10 023 : Ayous, Tali ;  Essences dans l'UFA 10 026 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Dabema, Kossipo, Niové, Padouck, Tali ;  Essences dans l'UFA 10 051 : Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Emien, Kossipo, Okan, Tali ;  Essences dans l'UFA 10 053 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Kossipo, Niové, OKan, Padouck, Tali ;	Annuelle	<b>UFA 10 023:</b> Ayous=80% Tali=80% <b>UFA 10 026:</b> Acajou=65% Alep=50% Aningré A=50% Ayous=70% Bété=70% Dabema=80% Kossipo=70% Niové=60% Padouck=60% Tali = 80%  <b>UFA 10 051:</b> Alep=50% Aningré A=60% Ayous=85% Bété=65% Emien=80% Kossipo=55% Okan=75% Tali = 95%  <b>UFA 10 053:</b> Acajou=60% Alep=60% Aningré A=75% Ayous=80% Kossipo=55% Niové=85% Okan=65% Padouck=60% Tali = 85%	UFA 10 023: Ayous=6% Tali=21,3% UFA 10 026: Acajou=55,6% Alep=0% Aningré A=0% Ayous=49,3% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=30,3% Niové=0% Padouck=10,5% Tali = 38,7%  UFA 10 051: Alep=0% Aningré A=0% Ayous=80% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=33,3% Tali = 27,2%  UFA 10 053: Acajou=32% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=45% Kossipo=0% Niové=% Okan=13,9% Padouck=0,2% Tali = 21,9%	RAS
		1.4	Evolution de l'abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne= (IKA avant exploitation-IKA après exploitation) *100/IKA avant exploitation ;	10 animaux bio indicateurs sont concernés. Inventaire à prévoir à l'échelle des UFE ;	Quinquennale	30% (maximum)	NP	Attendre 2025 pour les prochains inventaires fauniques dans les UFE1 (UFA 10 051,10 053 et 10 02) et UFE5 (UFA 10 023)
		1.5	Taux d'habitat d'intérêt faunique protégés de l'exploitation=Nombre d'habitats protégés*100/Nombre d'habitats préalablement identifiés ;	10 animaux bio indicateurs sont concernés. (voir études HVC)	Annuelle	100%	100%	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2024
		1.6	Quantité moyenne de gibier constaté aux barrières=Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerne tout gibier, protégé ou non	Annuelle	Tendance interannuelle	1663 Espèces/barrière	Au cours de l'année 2024 : -Accentuer le rythme des sensibilisations sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune non seulement pour les employés mais également pour les communautés riveraines ;

							-Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières ; -Continuer l'appui des missions LAB des administrations forestières ;	
		1.7	Nombre de spécimens d'espèces protégées de classe A relevés aux barrières= Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerne que les espèces de classe A présentes dans les UFAs (voir études HVC) ;	Annuelle	Tendance interannuelle	1,5 espèces/barrière	-Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ; - Poursuivre avec l'appui des missions LAB des administrations forestières ;
		1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions=Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse*100/Nombre de contrôles ;	Ne concerne que les contrôles des véhicules (motos, automobiles, etc...)	Annuelle	0,10%	0%	-Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières en 2024 ;
		1.9	Nombre d'actions de sensibilisation sur la problématique faune	Les actions de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux,) ou orales (réunions, émission radio) ;	Annuelle	8	50	-Poursuivre avec les sensibilisations sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune non seulement pour les employés mais également pour les communautés riveraines (Réunions, affiches, dépliants) ;
		1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune=Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation*100/Nombre total d'employés ;	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identifié des participant peut être relevée ;	Annuelle	80%	88,5%	-Maintenir le rythme des sensibilisations planifiées sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune pour les employés en 2024 ;
		1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales (LAB ou contrôles inopinés) = Nombres de contrôles pédestres * 100/Nombres de contrôles initialement planifiées ;		Annuelle	100%	100%	Poursuivre avec les patrouilles mobiles planifiées ;
		1.12	Sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance= Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux et commises par un employé*100/ Nombres d'infraction recensées pour le personnel de GRUMCAM ;	Ne concerne que les employés de la société ;	Annuelle	100%	NP	Maintenir des sanctions systématiques des infractions constatées chez des employés de la société ;
		1.13	Taux de pièges par km parcouru dans les habitats fauniques sensibles par l'équipe de surveillance pédestre= Nombres de pièges observés et détruits /Distance totale parcourue ;		Annuelle	1,2pièges/km (maximum)	0,72	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2024
		1.14	Ratio de la quantité de chair animale achetée par employé à l'économat= Masse totale de chair animale vendue/Nombre d'employés ;	Ne concerne que les employés de la société et les membres de leurs familles ;	Annuelle	Tendance interannuelle	34,62 kgs/employé	-Continuer avec les sensibilisations dans les bases vies des employés et/ou des affiches sur la faune à installer ;
3	HVC 4 : Services éco systémiques	4.1	Effort de l'équipe de suivi évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation= Surface d'inventaire contrôlée*100/surface de l'AAC ;		Annuelle	10%	16,6%	-Maintenir le niveau de contrôle des inventaires d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil d'au moins de 10% pour l'année 2024 ;
		4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi évaluation= Nombre d'opération d'exploitation contrôlées*100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création des routes, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création des parcs à bois, et d'ouvrage d'art ;	Annuelle	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités d'exploitation forestière
		4.3	Effort de contrôle des opérations post exploitation= Nombre d'opérations post exploitation contrôlées *100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations post exploitation comprennent la réhabilitation des parcs à bois et autres espaces dégagés, la fermeture des bretelles, le démantèlement des ponts et réalisations des dispositifs anti érosif ;	Annuelle	50%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités post d'exploitation forestière

		4.4	Score de respect des procédures EFIR= Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post exploitation/Nombre total d'activités d'exploitation et post exploitation contrôlée ;		Annuelle	80%	95,7%	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2024 ;
		4.5	Nombre d'infractions à l'interdiction d'exploiter sur des fortes pentes (sup à 45%) ;	Les pentes sup 45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation ;	Annuelle	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2024 ;
		4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30m autour des plans et cours d'eau permanent ;	Annuelle	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2024 ;
		4.7	Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé annuellement aux techniques EFIR= Nombre d'employés des différents chantiers recyclés durant l'année * 100/Nombre total d'employés des chantiers ;	Proportion du personnel ayant pris part à au moins une de ces séances de formations/sensibilisation ;	Annuelle	20%	96,5%	-Poursuivre avec les formations/informations/sensibilisation du personnel des chantiers d'exploitation ainsi que celui du suivi évaluation sur les pratiques EFIR afin de garantir une excellente qualité de travail ;
4	HVC 5 : Besoins communautaires	5.1	Taux de préservation des espèces ligneuses multi ressources= Nombre d'arbres préservés*100/ Nombre arbres inventoriés ;	L'exploitation doit délaissier des semenciers de Moabi et de mangue sauvage car ce sont ces fruits et graines recherchent les populations. Le taux de préservation attendu des ligneux multi ressources est d'au moins 20% pour l'ensemble des espèces concernées et d'au moins 15% pour chaque espèce ;	Annuelle	20%	53,9%	-Poursuivre avec les formations/informations/sensibilisation du personnel des chantiers d'exploitation ainsi que celui du suivi évaluation sur les pratiques EFIR ;
		5.2	Taux de protection des espaces ressources = Nombre des espaces ressources à l'intérieur de l'AAC préservés de l'exploitation x 100 / Nombre des espaces ressources recensés avant l'exploitation de l'AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC et les espaces ressources identifiés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
5	HVC 6 : Valeurs culturelles	6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises (Avant l'exploitation d'une AAC) = Nombre de villages consultés*100/Nombre total de villages autours des AAC ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
		6.2	Taux de protection des sites sacrés= Nombre de sites préservés après exploitation*100/Nombre total de sites recensés avant exploitation ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines

NP (Non applicable) : Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi n'a été identifiée

## 9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

---

Au cours de l'année 2022, L'entreprise était engagée dans deux projets de partenariats :

- ❖ **Projet UFA REFOREST** : C'est un projet de reboisement dans les UFA au Cameroun qui est conduit par ATIBT, financé par l'Union Européenne avec partenaire technique +. Sa mise en œuvre a commencé sur le terrain en 2022 et se poursuit.
- ❖ **Convention de collaboration pour la sylviculture et l'écologie des essences exploitées** : Cette convention de collaboration fixe les modalités liées à un appui technique de NATURE+ pour la mise en œuvre du programme « Sylviculture et écologie des essences exploitées » au sein des concessions de GRUMCAM. Les principaux objectifs de ce programme sont (1) la mise en œuvre de stratégies sylvicoles pragmatiques sur le long terme afin de dynamiser la régénération des essences problématiques, (2) l'étude écologique des essences exploitées sur des thématiques servant à leur aménagement durable, et (3) le renforcement des capacités du personnel de GRUMCAM en charge de l'aménagement des essences exploitées. Elle a pris effet depuis l'année 2017 et est en cours de mise en œuvre sur le terrain.